



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Outarville, **le MARDI 22 SEPTEMBRE 2020 à 20H30**, sous la présidence de M. Michel CHAMBRIN, maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Daniel CHAIN, Roselyne LACOMBE, André VILLARD, Bernard GUERTON, Christine DUPUIS, Michel DEFAYE, Isabelle ANTUNES, Christophe ROBBE, Estelle CHARPENTIER, Sylvain NAUDET, Stelly DELBECQ, Mauricette FOUCHER.

Excusés : Chantal IMBAULT (pouvoir à Daniel Chain), Anne-Marie LIDDELL (pouvoir à Michel Chambrin)

Formant la majorité des membres en exercice	15
Nombre de conseillers en exercice :	13
Nombre de conseillers présents en début de séance :	13
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	0
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	15

Pendant cette période d'état d'urgence sanitaire, se référer à la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ainsi qu'à l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 et au décret 2020-571 du 14 mai 2020. En raison de la crise sanitaire, le public est limité à 10 personnes.

Quorum

Le quorum est atteint.

La séance est déclarée ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal a nommé Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 6 juillet dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2020 est adopté à la majorité (1 abstention).

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

Administration

1. Aménagement d'une aire de camping-car à Outarville- Sollicitation de la DSIL –part complémentaire – Sollicitation de la subvention du Département du Loiret- Appel à projet d'intérêt communal 2021.

Monsieur le maire fait part du courrier du 21 août de Monsieur le Préfet du Loiret concernant la dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL). Il s'agit d'un second appel à rejet visant à relancer l'économie suite à la crise sanitaire.

Cette part exceptionnelle de l'enveloppe permettra aux communes et groupement de participer à cet effort de relance économique et en conséquence à déposer des dossiers de demande de DSIL 2eme part avant le 30 septembre.

Monsieur le Maire explique qu'un projet d'aménagement d'une aire de camping-car à Outarville pourrait être éligible dans la thématique « développer l'attractivité centre bourg, et/ou stimuler l'activité des bourgs centres.

Monsieur le Maire met en évidence l'intérêt pour la commune de s'engager dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique afin de développer sa notoriété auprès de la population, celle amenée à y venir vivre, ou à y passer un peu de temps.

Les objectifs stratégiques sont principalement :

- Accroître la notoriété de la commune,
- Découvrir le paysage singulier de la Beauce du Nord Loiret ,
- Valoriser le patrimoine culturel local,
- Apporter une contribution positive au maintien des commerces et services de proximité,
- Prendre plaisir à habiter le territoire et à accueillir en Beauce Loirétaine »

Sur le plan de l'économie locale, l'enjeu est de capter une nouvelle clientèle de tourisme dont les commerces existants bénéficieront. La borne de vidange pourra délivrer des bons d'achats utilisables chez les commerçants de la commune. La situation géographique allie proximité des commerces et services tout en profitant d'un environnement calme. Les aires d'accueil et de service seront situées derrière l'office notarial « rue du bac à Outarville », un parking étant déjà existant. La réalisation technique est facilitée par la présence des réseaux nécessaires. L'usage de l'aire d'accueil sera en accès libre pour une capacité d'environ 5 à 6 camping-cars.

Monsieur le Maire présente le plan financement estimatif de cette opération :

Dépenses	Dépenses HT	Recettes	Recettes totales	Taux %
VRD (réseaux et chaussée)	17 650.00€	ETAT (DSIL)	19 994.06€	50
Accessoires (borne)	12 689.75€	LEADER	6 609.34€	16
Eclairage	7 710.74€	DEPARTEMENT	5 387.11€	14
Mobilier urbain (table de pique-nique, corbeille)	650.53€	Autofinancement obligatoire	7 997.62	20
Signalétique	307.11€			
Panneau d'information	980.00€			
TOTAL	39 988.13€	TOTAL	39 988.13€	

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'ETAT (DSIL) –part complémentaire
Le dépôt de dossier de subvention devant être effectué au plus tard le 30/09/2020.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Département dans le cadre du volet 3 – projet d'investissement à rayonnement communal – programme 2021.

Le dépôt de dossier de subvention devant être effectué au plus tard le 16/11/2020.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds LEADER – Gal Pithiverais et Gatinais – 2014-2020.Le dépôt de dossier de subvention devant être effectué au plus tard le 30/09/2020.

Entendu l'exposé du maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider du principe de réalisation des travaux,
 - d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
 - d'autoriser le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 19 994.06 € soit 50% du cout total HT.
 - d'autoriser le maire à solliciter le Département du Loiret au titre de l'appel à projet d'investissement 2021 (volet 3) à hauteur de 5 387.11 € soit 14% de la dépense HT,
 - d'autoriser le maire à solliciter le Fonds LEADER – GAL Pithiverais Gatinais à hauteur de 6 609.34€ soit 16% de la dépense hors taxe. Les dépenses éligibles à Leader sont :
- La borne de vidange – l'éclairage – le mobilier urbain et le panneau d'information soit 22 031.12€HT – subvention Leader 6 609.34€ (30%).
- d'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
 - d'autoriser le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité (1 contre- 1 abstention).

2. Restauration du clocher de l'église d'Allainville en Beauce - Sollicitation de la DSIL –part complémentaire.

Délibération 52-2020 (à l'unanimité)

Monsieur le Maire présente le plan financement estimatif suivant :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O	37 350€	
Mission SPS		
Mission CT		
Travaux		
	<u>273 997€</u>	
Imprévus (3% de 273 997€)	8 220€	
Total dépenses :	319 567€	

RESSOURCES :		
Dotation de soutien (DSIL) :	160 000€	50
Autres financements (à préciser) :DETR (dossier déposé 2020), Région, Département, Intercommunalité, sauvegarde de l'Art Français, Fondation du Patrimoine	Non connu	
Autofinancement :		
Total des ressources :	159 567€	50
	319 567€	

Entendu l'exposé du maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 160 000 € soit 50% du cout total HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Aménagement d'un panneau stop dans « la rue basse » à Allainville en Beauce. Sollicitation du Fonds d'Aide Départemental aux Communes à Faible Population.

Délibération 53-2020 (à l'unanimité)

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition de panneau et marquage au sol	784.41€	Département	313.76€ (40%)
		Autofinancement	470.64€ (60%)
TOTAL	784.41€	TOTAL	784.41€

4. Avis de principe pour l'acceptation d'un don exceptionnel pour la restauration du clocher de l'église d'Allainville en Beauce.

Délibération 54-2020

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du président de l'association « Les Amis des cinq clochers » reçu par mail le 30/08/2020. L'association souhaite faire un don d'un montant de 4 000.00€ à la commune afin d'apporter son aide aux travaux engagés par la commune pour la mise hors d'eau provisoire du clocher de l'église d'Allainville en Beauce. Pour mémoire, le montant de ces travaux s'élève à 4 990.00 € HT soit 5 988.00 € TTC. L'association précise que ce don pourra également contribuer aux travaux d'urgence engagés par la commune sur les 4 autres églises. Considérant que la délibération du conseil municipal du 26/05/2020 donne délégation de pouvoir au maire au point N°9 « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges », il s'agit uniquement de recueillir l'avis de principe de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe de ce don exceptionnel par l'association « Les Amis des cinq clochers », étant entendu que Monsieur le Maire prendra une décision en ce sens.

5. Création d'un zébra devant l'abri-bus à Acquebouille – commune de Faronville – Sollicitation du Fonds d'Aide Départemental aux Communes à Faible Population.

Délibération 55-2020 (à l'unanimité).

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement routier de chicanes provisoires par la direction des routes en traversée d'Acquebouille, il a été nécessaire de procéder à la suppression du marquage de zébras et à la création d'un nouveau selon le plan descriptif de l'essai de sécurisation de la traversée d'Acquebouille.

Il est possible de solliciter le fonds d'aide aux communes à faible population au titre de la 1^{ère} campagne 2021 sur cette opération.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont déjà réalisés compte tenu de la mise en place du dispositif de chicanes provisoires le 21 septembre par la direction départementale des routes.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Suppression de zébra	369.00 €	Département	436.00€ (40%)
Création d'un zébra	721.00 €	Autofinancement	654.00€ (60%)
TOTAL	1 090.00€	TOTAL	1 090.00€

6. Restructuration de la chaussée à Marainvilliers-commune de Faronville – Sollicitation du Fonds d'Aide Départemental aux Communes à Faible Population.

Délibération 56-2020 (à l'unanimité)

Monsieur le Maire explique que la commission des travaux a validé des travaux de réfection de voirie à Marainvilliers . Il est possible de solliciter le fonds d'aide aux communes à faible population au titre de la 1^{ère} campagne 2021 sur cette opération.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux (purges, terrassement, évacuation apport calcaire, compactage et finition enrobé)	7 690.25€	Département	3 076.10€ (40%)
		Autofinancement	4 614.15€ (60%)
TOTAL	7 690.25€	TOTAL	7 690.25€

7. Réalisation d'une tranchée drainante – commune de Teillay le Gaudin – Sollicitation du Fonds d'Aide Départemental aux Communes à Faible Population.

Délibération 57-2020 (à l'unanimité)

Monsieur le Maire explique que la commission des travaux a validé la réalisation d'une tranchée drainante pour l'évacuation des eaux de pluie, route de Teillay à Teillay le Gaudin.

Il est possible de solliciter le fonds d'aide aux communes à faible population au titre de la 1^{ère} campagne 2021 sur cette opération.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux (Fouille tranchée drainante géotextile évacuation de terre)	1 515.00 €	Département	606.00 € (40%)
		Autofinancement	909.00 € (60%)
TOTAL	1 515.00 €	TOTAL	1 515.00 €

8. Acquisition d'un panneau de sécurisation routière à Esbordes- commune de Saint Péavy Epreux - . Sollicitation du Fonds d'Aide Départemental aux Communes à Faible Population.

Délibération 58-2020 (à l'unanimité)

Monsieur le maire annonce qu'il y a lieu d'installer un panneau de sécurité routière « intersection de voie » pour priorité à droite à Esbordes. Il est possible de solliciter le fonds d'aide aux communes à faible population au titre de de la 1^{ère} campagne 2021 sur cette opération.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition d'un panneau	445.61 €	Département	178.24 € (40%)
		Autofinancement	267.36 € (60%)
TOTAL	445.61 €	TOTAL	445.61 €

9. Concours « Un nom pour la Bibliothèque ».

Délibération 59-2020 (à l'unanimité)

Dans le cadre de l'installation d'une nouvelle bibliothèque municipale dans l'ancien presbytère d'Outarville,

Un jeu concours « Un nom pour la bibliothèque » a été lancé. Le concours porte sur le nom qui sera attribué à la bibliothèque.

Finances

10. Admission en non-valeur pour créances éteintes et admises en non-valeur sur exercice 2020 – Budget Service des eaux.

Délibération 60-2020 (à la majorité)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'ADMETTRE en créances éteintes la somme de 198.21 €, un mandat sera émis à l'article 6542.

D'ADMETTRE en créance éteinte la somme de 23 643.59€, un mandat sera émis à l'article 6542 (reprise de provision 2019).

d'ADMETTRE en non-valeur la somme de 1 018.26 €, un mandat sera émis à l'article 6541.

11. Admission en non-valeur pour créances éteintes et admises en non-valeur sur exercice 2020 – Budget Service Assainissement.

Délibération 61-2020 (à la majorité)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Il est proposé au Conseil Municipal :

d'ADMETTRE en créances éteintes la somme de 941.34 €, un mandat sera émis à l'article 6542.

D'ADMETTRE en créances éteintes la somme de 19 751.34 €, un mandat sera émis à l'article 6542. (Reprise sur provisions de 2019)

d'ADMETTRE en non-valeur la somme de 1 175.91 €, un mandat sera émis à l'article 6541.

II – Décisions

Décision 2020-13 : Contrat d'intervention et services pour le parc informatique de la mairie.

Décision 2020-14 : Remplacement des moteurs de volée - Eglise d'Outarville.

Décision 2020-15 : Acquisition de bacs à livre pour la bibliothèque municipale.

Décision 2020-16 : Fourniture d'un contrat internet et ligne téléphonique fixe GSM pour la bibliothèque municipale.

Décision 2020-17 : Acquisition de mobilier urbain

Décision 2020-18 : Travaux d'aménagement intérieur – Restructuration de la Bibliothèque.

Décision 2020-19 : Convention de partenariat pour la visite des cinq clochers de l'Outarillois 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

III- Affaires diverses

Aménagement de chicanes provisoires à Acquebouille

Monsieur le Maire fait un point sur la mise en place des chicanes provisoires à Acquebouille, indique que des comptages sont en cours. Au vu des résultats de ce comptage, les commissions travaux et finances se réuniront pour étudier ce dossier.

Ateliers Numériques

Le Maire informe du démarrage des cours d'ateliers numériques et de la satisfaction des 5 premiers participants.

Mutuelle Communale

Le Maire fait savoir que le correspondant AXA viendra le Mercredi 14 octobre à 11h00 à la salle des fêtes pour présenter la Mutuelle Communale et un focus sur la téléconsultation médicale.

Reprise des activités des associations

Le Maire explique qu'un protocole de recommandations sanitaires d'utilisation des salles municipales a été mis en place, et adressé à chaque association.

Commission Animation : le 28/09/2020 à 20h30.

Commission des Finances prévue courant octobre.

Daniel Chain informe de la première visite des clochers de l'Outarillois le samedi 26 septembre à l'église d'Outarville. La visite commentée dure environ 1 heure.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23.

Fait à Outarville, le 22 septembre 2020

Le Maire

Michel CHAMBRIN